

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 MARS 2018**

L'An deux mille dix-huit, le premier du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt février deux mille dix-huit.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	24
Absents ayant donné Pouvoir :	7
Absent :	1

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,
M. BAILLEUL, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, Mme BEURAERT,
Adjoints,

M. GANTOIS, M. MECHENTEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. BELLEVAL, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL (arrivé à 19h10), M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHARMET	qui a donné pouvoir	à M. le Maire
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir	à M. Belleval
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir	à Mme Reynaert
Mme CARPENTIER	qui a donné pouvoir	à M. Arnouts
Mme LARRIDON	qui a donné pouvoir	à M. Brahimi
Mme MACOU	qui a donné pouvoir	à Mme Veit-Torrez

ABSENT :

M. Philippe DUHAMEL,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Monsieur Brahim intervient sur les absences répétées en séances de Conseil Municipal, sans donner pouvoir, de Monsieur Philippe DUHAMEL.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 14 décembre 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la motion de soutien en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque et émet le vœu de voir le Tribunal de Grande Instance réinstallé à Hazebrouck, après interventions de M. Brahim, M. Labitte, M. Gantois, et M. le Maire.

2. - APPROUVE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la motion pour l'implantation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique au Centre Hospitalier d'Hazebrouck, après interventions de Mme Veit-Torrez, M. le Maire, M. Prince et M. Gantois.

3. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la signature de la convention de stage pour une durée de 21 semaines au profit de M. Bossaert au pôle éducation, jeunesse, enfance, famille et sport, et le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 568.76€ brut par mois.

4. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la signature de la convention de stage pour une durée de 12 semaines au profit de Mme Janowczijk au pôle communication, et le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 568.76€ brut par mois.

5. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la signature de la convention de stage pour une durée de 13 semaines au profit de M. Lebas au service informatique, et le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 568.76€ brut par mois.

6. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (23 voix pour et 8 abstentions) la vente de terrains agricoles communaux au profit de :

• **Monsieur SWARTVAEGER Philippe**

Exploitation des parcelles situées sur la Commune de ZEGERSCAPPEL et référencées sous la numérotation :

- A 621 d'une superficie de 10 599 m² ;
- A 627 d'une superficie de 2075 m² ;
- A 633 d'une superficie de 13 082 m² ;
- A 636 d'une superficie de 11 214 m² ;
- B 125 d'une superficie de 1 380 m² ;

- B 126 d'une superficie de 4 050 m² ;
- B 154 d'une superficie de 15 164 m² ;
- B 170 d'une superficie de 2 370 m² ;
- B 249 d'une superficie de 3 500 m² ;
- B 250 d'une superficie de 460 m² ;
- B 260 d'une superficie de 3 413 m² ;
- B 262 d'une superficie de 3 992 m² ;
- B 265 d'une superficie de 6 950 m² ;
- B 266 d'une superficie de 7 331 m² ;
- B 281 d'une superficie de 4 210 m².

Le prix de vente est fixé à 85 000 € HT.

Maitre BOUIN, de la SCP Fournier Bouin Roussel à Bergues sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

• **Monsieur et Madame BURET-DELALEAU Joël**

Exploitation de parcelles situées sur la Commune de Vieux Berquin et référencées sous la numérotation :

- ZB 199 d'une superficie de 9 560 m² ;
- ZB 321 d'une superficie de 29 550 m².

Le prix de la vente est fixé à 23 500 € HT.

L'étude notariale de Me Sylvie BURET-DURIX sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

• **Monsieur ROUSSEL Matthieu**

Exploitation d'une parcelle située sur la Commune de Neuf Berquin et référencée sous la numérotation :

- ZB n°40 d'une superficie de 29 900 m²,

Le prix de vente est fixé à 16 000 € HT.

Maitre DECAMPS, de l'office notarial DECAMP-WILPOTTE-DELARU, sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

• **Monsieur DEBREU Christophe**

Exploitation d'une parcelle située sur la Commune de Pradelles et référencées sous la numérotation :

- ZC n°115 d'une superficie de 3 600 m²,

Le prix est fixé à 1 966,80, soit 0,55€/m²

Maitre DECAMPS de l'office notarial DECAMP-WILPOTTE-DELARU, sera en charge de la rédaction de l'acte.

Pour chacun des dossiers, les frais de notaire et tous autres frais supplémentaires nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur, après interventions de M. Brahimi, M. le Maire et M. Labitte.

7. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour et 2 abstentions)
l'incorporation dans le domaine public communal de l'allée Georges Brassens.

8. - AUTORISE à la MAJORITÉ (27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions), après avis favorable à la majorité (2 voix contre en raison de la pose de têtes émettrices) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 14 février 2018, la signature de l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 février 2018 pour le marché N°17AC044-RP – Fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau – alloti en 5 lots pour la Régie des Eaux Municipale, et la relance des lots 4 et 5 rendus infructueux, sous forme de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence en procédure adaptée. L'estimation pour les lots 1, 2 et 3 est de 264 596.47€ HT, après intervention de M. Gantois.

9. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) le renouvellement du contrat « carte achat » souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe pour une durée de trois ans, le montant plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 1000€ pour une périodicité mensuelle.

10. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (30 voix pour et 1 abstention) la signature de la convention tripartite entre ENEDIS, le SIECF et la Ville d'Hazebrouck relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéo protection sur les supports de lignes aériennes basse tension.

11. - ACTE la communication du rapport d'observations définitives et sa réponse sur la gestion de la Commune d'Hazebrouck concernant les exercices 2011 et suivants de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France, transmis à chacun des Membres du Conseil Municipal **et la tenue du débat**, après interventions de M. Decoopman, M. Perlein, M. Labitte, M. le Maire, Mme Vandembroucke, M. Gantois et M. Bailleul.

12. - ACTE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires conformément à l'article L2121-8 du CGCT, après interventions de M. Brahimi, M. Bailleul, M. Perlein, Mme Schricke, M. Belleval, M. Labitte, M. le Maire et M. Gantois.

13. - ACCEPTE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) le versement, par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, d'un fonds de concours d'un montant de 53 126.88€ pour le fonctionnement de la piscine.

14. - AUTORISE à la MAJORITÉ (22 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention) le remboursement de l'assurance habitation pour les années 2016 et 2017 au profit des héritiers de M. Bouve pour un montant total de 504.48€, après intervention de M. Labitte.

15. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation et de financement entre la Ville d'Hazebrouck et le Rugby pour le Haz Bal et à engager les dépenses, dans la limite des crédits inscrits dans le cadre du budget primitif liés aux fêtes de mi-Carême.

16. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (31 voix pour) la signature avec l'Établissement Public Communal « Maison d'Enfants à Caractère Social Louis WAREIN » de la convention de prestations de services-livraison de plats préparés, convention prenant effet à dater du 1er janvier 2018, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2018, celle-ci pouvant être renouvelée une fois.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2017/160 à 2017/192).

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 6 : Les avis du Domaine
- point 7 : Plan
- point 10 : Convention tripartite pour l'installation de caméras de vidéo protection

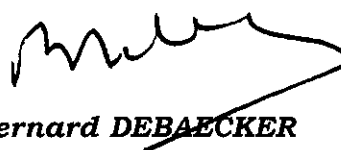
- point 11 : Rapport d'observations définitives et sa réponse de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France sur la gestion de la Commune d'Hazebrouck concernant les exercices 2011 et suivants
- point 12 : 3 rapports sur les orientations budgétaires 2018 : « Budget Principal Ville », « Régie Municipale des Eaux, Service d'Assainissement », « Tous budgets Dette propre consolidée »
- point 14 : Délibération n°34 « Versement d'une indemnité aux occupants des constructions provisoires à l'occasion de leur départ » du Conseil Municipal du 27 février 1981
- point 15 : Convention de partenariat pour le HAZ BAL
- point 16 : Convention de prestations de services avec la MECS Warein
- décision 2017/192 : Statuts de l'association Face Flandre Maritime et Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire a levé la séance à 22h55.

Hazebrouck, le vendredi 2 mars 2018



LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,



Bernard DEBAECKER

